

Revenant à la loi des hommes, nous pouvons déduire qu'en conséquence du commandement divin, l'autorité civile constituée doit prendre tous les moyens nécessaires à cette protection du prochain qu'est la société.

C'est précisément parmi un de ces moyens que se situe la peine capitale comme moyen ultime donné par Dieu à Moïse, dans la loi juive, laquelle prévoyait la mort comme punition de certains crimes.

Mais aussi, je ne crains pas d'avouer que l'exercice de la peine capitale est tellement relatif aux conditions des peuples, de lieux et d'époques, qu'aujourd'hui, pas un seul de nous ne peut statuer sans crainte d'errer.

La difficulté majeure n'est pas de détecter le coupable, mais bien de déterminer son degré de culpabilité, à travers les dédales de circonstances atténuantes ou aggravantes, et ainsi permettre à l'autorité établie d'agir pour le plus grand bien de notre société moderne.

Je ne suis pas un légiste, mais j'ai, pour ainsi dire, vécu la loi.

En effet, depuis 30 ans, constamment mêlé à toutes sortes d'enquêtes judiciaires, ayant été appelé à assister les médecins légistes dans plusieurs autopsies, afin de détecter le mobile du crime ou la cause de la mort, pour définir le degré de culpabilité du présumé auteur, j'en suis à me demander, aujourd'hui, si le condamné était bien le vrai, et à quel degré?

Dans notre société prétendue raffinée, pleine de contradictions et d'hypocrisie, je me demande si ceux qui ont fait certaines lois étaient plus sérieux que certains autres, qui les exécutent aujourd'hui?

Après avoir, pour ainsi dire, vécu tant de drames, j'en conclus qu'il y a deux grandes causes conduisant au crime: l'argent et le sexe.

C'est précisément à la lumière de ces causes, quand nous descendons dans les bas-

fonds des circonstances atténuantes, qu'il est difficile de donner un nom au coupable. A tel point qu'au prononcé de certaines sentences, une voix intérieure nous crie d'autres noms. Qui sais-je? Un associé, un copain, un policier, un avocat, un juge, la finance, la société elle-même, quoi?

Aussi, je plains certains policiers, enquêteurs, entremetteurs, avocats et juges, principalement lorsqu'ils occupent des fauteuils qui ne leur conviennent pas du tout.

Aussi, toute ma vie, je m'opposerai aux nominations purement politiques ou financières, dans le domaine judiciaire.

Dis-moi qui tu sers, dis-moi qui te paie, et je te dirai peut-être le coupable!

Secouez vos souvenirs personnels, seul dans votre chambre ce soir, et vous conclurez avec moi que la société est loin d'avoir la protection nécessaire.

Au lieu de discourir sur la question de garder ou d'éliminer la peine capitale, nous ferions œuvre beaucoup plus salubre en étudiant les moyens à prendre pour débarrasser la société des financiers sans conscience et leurs parasites qui trouvent des adeptes à tous les échelons de notre édifice social.

Pour ce soir, le seul et unique cas qui m'intéresse, c'est le meurtre qualifié au dernier degré, éliminant ainsi tous les autres.

Je veux aussi bien me situer dans notre société démocratique, sur le plan politique, puisque nous ne sommes plus sur les plans économique et financier où la voix de la majorité des gens responsables a force de loi.

Je devrai donc laisser de côté l'opinion des socialistes ou des communistes plaçant pour l'abolition de la peine capitale dans nos démocraties, alors que leurs chefs outre-frontière pratiquent quotidiennement le peloton d'exécution contre ceux qui s'opposent à leur volonté.

Est-ce un disciple de Lénine ou de Carl Marx qui va venir pleurer sur la tête de nos pendus canadiens, alors que leur maître prônait que, pour lui, la vie des humains n'était pas plus que celle d'un cochon d'Inde? Est-ce cela le respect de la personne humaine?

Ou bien encore, ces bons disciples, invoquant la certitude absolue de culpabilité? Quand, après avoir triomphé d'une révolution, ils exécuteront tous leurs adversaires, sans autre forme de procès?

A ce stade, monsieur l'Orateur, je veux appeler l'attention de la Chambre sur un article signé par Renaude Lapointe, et intitulé: «Pleurons sur l'assassin...», lequel se lit comme il suit:

Depuis plusieurs mois, ceux qui favorisent l'abolition de la peine capitale au Canada mènent une campagne bien orchestrée pour faire triompher leur cause. Un long article dans le *Globe and Mail* de Toronto était coiffé lundi de ce titre pathétique: «Il était seul et sans défense, et il fut tué.» De qui parlait-on? Non pas de la pauvre victime de l'assassin (qui, elle aussi était seule et sans défense et fut tuée), mais de l'assassin lui-même lorsqu'il dut payer son crime.

Monsieur l'Orateur, je crois que ceci devrait faire réfléchir de nombreuses personnes et de nombreux députés, surtout quand on regarde un peu en arrière et qu'on constate ce qui est arrivé après les révolutions socialistes, ce qui est advenu de grands légistes, de